

SERVICE D'HOSPITALITÉ POUR ANIMAUX

Régulation

- 1) L'accès à la zone Dog Friendly est autorisé aux chiens de toute taille ou race s'ils sont correctement identifiés et en conformité avec les vaccinations (passeport, carte sanitaire ou modèle 12) ; en l'absence d'une telle documentation, le propriétaire autocertifie l'état du chien et indemnise la structure de toute éventualité..
- 2) Chaque chien doit être conduit à l'espace Dog Friendly par son propriétaire uniquement en laisse d'au moins 1,5 mètre de long.
- 3) Il est obligatoire de collecter les déjections solides de vos chiens dans n'importe quelle zone du jardin, encore plus nettement dans la zone Dog Friendly. Ils doivent être retirés et déposés dans le conteneur à déchets approprié. Les matières fécales liquides ne sont autorisées qu'à proximité de la zone Dog Friendly et doivent être rincées abondamment à l'eau. Les contrevenants seront immédiatement sanctionnés par une amende selon la réglementation en vigueur
- 4) La direction décline toute responsabilité pour tout comportement agressif des animaux
- 5) Il est obligatoire d'utiliser avec diligence le matériel de l'abri et de ne pas l'endommager.
- 6) Tout dommage causé au matériel et à des tiers sera dûment indemnisé par celui qui l'a causé.

Carte de dépôt

Je, soussigné,, né àle.....

et résidant à, tel..... document:.....

après avoir vu et apprécié les boxes d'hébergement, je laisse mon chien en consignation et dégage la structure de toute responsabilité. En cas de problème je serai contacté par téléphone lors de la visite du jardin.

Auto-certification

Je certifie par la présente que le chiende race.....d'années

il est ma propriété et est conforme aux vaccinations exigées par la loi.

Dans la foi

Ventimiglia,
